Statut des attachés : le CSAP approuve les projets de décrets

Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes, dans sa séance du 12 octobre, a approuvé les deux décrets modificatifs de notre statut ; L'UNSA a voté favorablement ces textes, ainsi que la majorité des syndicats (CFDT, CFTC, CGT, SUPAP, UCP), seul FO s'abstenant.

Au-delà du texte, l'UNSA a rappelé le calendrier particulièrement contraint pour 2017. Si la réforme de la grille et de ses indices pourra rapidement être mise en œuvre dès la parution du décret, il est de plus en plus difficile pour les bureaux de gestion de mettre en place la CAP de promotion.
Du coup, le principalat et les promotions de corps des secrétaires administratifs de classe exceptionnelle risquent de différer, pour ne pas dire de retarder, les promotions au GRAF hors-classe, même si l'effet rétroactif au 1er janvier 2017 est acquis.

L'UNSA a également demandé qu'une information spécifique à destination des attachés soit effectuée par la DRH :
- sur les reclassements indiciaires au titre des accords PPCR (primes/points et revalorisation indiciaire),
- pour les reprises d'ancienneté,
- pour les possibilités de promotion (examen et choix) offertes compte tenu de la nouvelle situation de chacun de nos collègues dans la nouvelle grille.

> lire notre article du 27 septembre 2016 et documents en annexe